



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Direction des Pèlerinages

1 rue Hector Berlioz - CS 3061 - 42030 Saint-Etienne Cedex 2

Pèlerinage en TERRE SAINTE « Marcher sur les pas de Jésus »

Du 2 au 12 octobre 2018

Une fiche d'inscription est valable pour une personne ou un couple.

Formalité pour ressortissants français : PASSEPORT valide 6 mois après la date du retour ;

autres nationalités : consulter votre ambassade

Date limite d'inscription : le 25 juin 2018

Merci d'indiquer vos Nom et Prénom exacts figurant sur votre pièce d'identité

1) Nom (*en majuscule*) : Prénom

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville Téléphone :

Portable : Mail :

Paroisse : Profession :

J'utiliserai la pièce d'identité suivante pour les formalités aériennes :

Passeport (valide 6 mois après la date de retour)

2) Votre conjoint : Nom (*en majuscule*) : Prénom

Date de naissance : Lieu de naissance :

Portable : Profession :

J'utiliserai la pièce d'identité suivante pour les formalités aériennes :

Passeport (valide 6 mois après la date de retour)

Pièces à joindre à l'inscription : une photocopie couleur de votre (vos) pièce(s) d'identité.

En cas de demande de passeport auprès de votre Mairie (2 mois avant le départ), nous fournir la photocopie dès que possible.

Personne à prévenir en cas d'accident en cours de pèlerinage :

NOM et Prénom : Téléphone : Lien de parenté :

MON INSCRIPTION

Départ du diocèse : une navette spéciale sera affrétée pour l'acheminement entre le diocèse et l'aéroport de Lyon St Exupéry (aller-retour) :

Je souhaite me rendre à l'aéroport de Lyon avec le groupe OUI NON

Si oui, plusieurs points de ramassage sur l'itinéraire du car sont possibles (à cocher) :

- Firminy (place du Breuil)
- St Etienne Evêché (1 rue Hector Berlioz)
- St Chamond (maison des Chanoines)
- Rive de Gier (gare routière, cours du 11 novembre)

(tarif connu ultérieurement, établi en fonction du nombre d'inscrits)

Hébergement pendant le séjour :

Je choisis pour mon hébergement : (sous réserve d'obtention auprès de l'hôtel ou des hôtels fréquentés durant le séjour)

Chambre individuelle (dans la limite des places disponibles - supplément **342 €**)

Chambre à 2 lits à partager avec

Si vous désirez partager votre chambre avec une personne de votre connaissance, veuillez mentionner son nom.

Sans indication de votre part, nous vous grouperons avec un participant qui accepte de partager une chambre à 2 lits.

Les chambres ne pouvant être complétées à la date limite d'inscription seront requalifiées par les hôteliers en chambre individuelle avec supplément.

Chambre à 1 grand lit (pour les couples)

MON PELERINAGE

Prix du voyage : x pers. = €

Supplément chambre individuelle : €

Montant total du voyage : €

Navette acheminement (tarif connu ultérieurement) : x pers. = €

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente conformes aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, et aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme, et les arrêtés du 2 septembre 2015 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

► Je m'inscris pour le pèlerinage en TERRE SAINTE et effectue le versement de 550 euros d'acompte par personne.

► Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation, du programme et des conditions générales de vente du pèlerinage en TERRE SAINTE.

► Je réglerai le solde du pèlerinage au moment de la réunion préparatoire (1 mois avant le départ)

Fait à Le Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

MON REGLEMENT (à l'ordre de ADSE Pèlerinages)

Si vous souhaitez échelonner votre règlement par chèques, merci de nous adresser les 3 chèques (dont votre chèque d'acompte) en même temps, nous nous chargerons de l'étalement des chèques. Dans tous les cas, le règlement doit être effectué en totalité un mois avant le départ.

Règlement n°1 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :

espèces chèques vacances chèque n° à débiter le

Règlement n°2 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :

espèces chèques vacances chèque n° à débiter le

Règlement n°3 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :

espèces chèques vacances chèque n° à débiter le

Règlement final : Montant :€ Effectué le : Reçu le :

espèces chèques vacances chèque n° à débiter le